Le Réseau National des Juniors Associations

un réseau au service de l'engagement collectif des jeunes mineur·e·s

RÉSEAU NATIONAL DES
JUNIORS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION Junior
Réseau National des Juniors Associations

Junior Association, pour quoi faire ?

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une envie, d'une idée, d'un projet et de s'approprier un **mode d'organisation démocratique et citoyen** : **l'association**.

Une Junior Association c'est :

- Une **démarche souple** qui permet aux jeunes d'être maître·sse·s de leurs projets et favorise leur engagement.
- Une **construction collective** qui permet l'ouverture aux autres, l'acquisition de compétences sociales et encourage la prise de responsabilité.
- Un **espace de créativité, d'expérimentation et d'innovation**, organisé librement par ses membres.

Junior Association, pour qui ?

La démarche est ouverte à **tou·te·s les jeunes entre 11 et 20 ans**.

Une JA peut **accepter des jeunes majeur·e·s âgé·e·s de 18 à 20 ans** s'iels constituent moins de la moitié des membres et ne sont pas ses représentant·e·s.

Aucun adulte ne peut être représentant·e d'une Junior Association.

Pour créer une Junior Association, il faut...

- Au moins deux mineur·e·s, sans aucune autre limite de nombre ;
- S'acquitter d'une **cotisation de 15€ par an ;**
- Désigner au minimum **deux représentant·e·s**, obligatoirement mineur·e·s.

Que font les Juniors Associations ?

Domaines d'action des Juniors Associations

- **73%** Animation de la vie locale
- **40%** Culture
- **37%** Séjours autonomes – Sorties découvertes
- **33%** Environnement
- **28%** Social - Solidarité
- **24%** Communication - Médias
- **20%** Sport
- **18%** Citoyenneté
- **13%** Jeux
- **2%** Sciences

En complétant leur dossier d'habilitation, les JA indiquent le domaine d'action dont leur projet relève : les projets sont multiples, plusieurs domaines d'actions peuvent donc être sélectionnés, ce qui explique qu'au cumul des proportions indiquées on trouve un total supérieur à 100%.

Le RNJA, à quoi ça sert ?

En proposant et en animant la démarche **Junior Association**, le **RNJA**, créé en 1998, propose une **relation nouvelle entre adultes et jeunes mineur·e·s**, fondée sur des obligations réciproques, dans le **respect de l'initiative et de l'autonomie des jeunes**.

Le RNJA permet :

- **l'accès à des outils adaptés** aux besoins des Juniors Associations (guides, fiches pratiques…) ;
- **l'appartenance à un réseau** d'envergure nationale, pour ne pas se sentir isolé·e·s ;
- d'ouvrir et de gérer **un compte bancaire** ;
- **de bénéficier d'un accompagnement** par des professionnel·le·s qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire ;
- **d'avoir une assurance** qui couvre les activités et les membres de la JA,

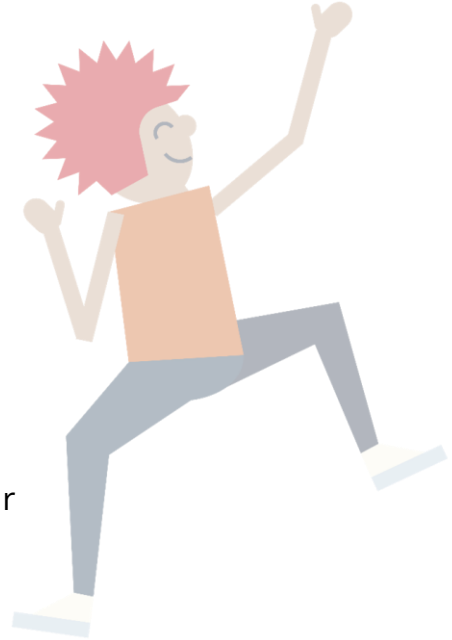

Concrètement, **chaque JA constitue une section du RNJA**, dont il se porte garant au terme d'une **procédure d'habilitation** et qu'il s'engage **à outiller au service des projets de la Junior Association**.

Notre réseau se base sur 4 fédérations et associations de jeunesse et d'éducation populaire :

Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France

Centre Confédéral de la Ligue de l'Enseignement

Association Jets d'encre

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France

Ces 4 membres permanents :

Sont **membres du CA du RNJA**.

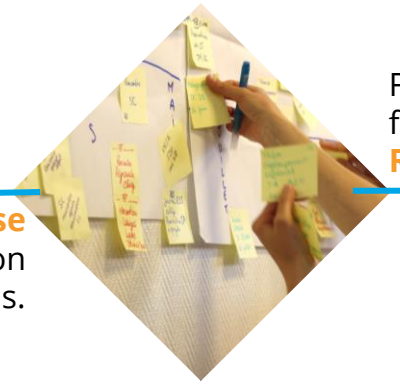

Font **vivre le réseau** via leurs fédérations « relais » du RNJA, les **Relais Départementaux·ales (RD)**.

Apportent leur **expertise** sur la participation et l'engagement des jeunes.

Participent aux **commissions d'habilitation** des Juniors Associations.

Le RNJA, ça fonctionne comment ?

Que ce soit au **niveau local, départemental ou national**, les **différents échelons œuvrent ensemble** pour que les jeunes s'épanouissent en mettant en place des projets dont ils sont à l'origine et dont iels restent maître·sse·s.

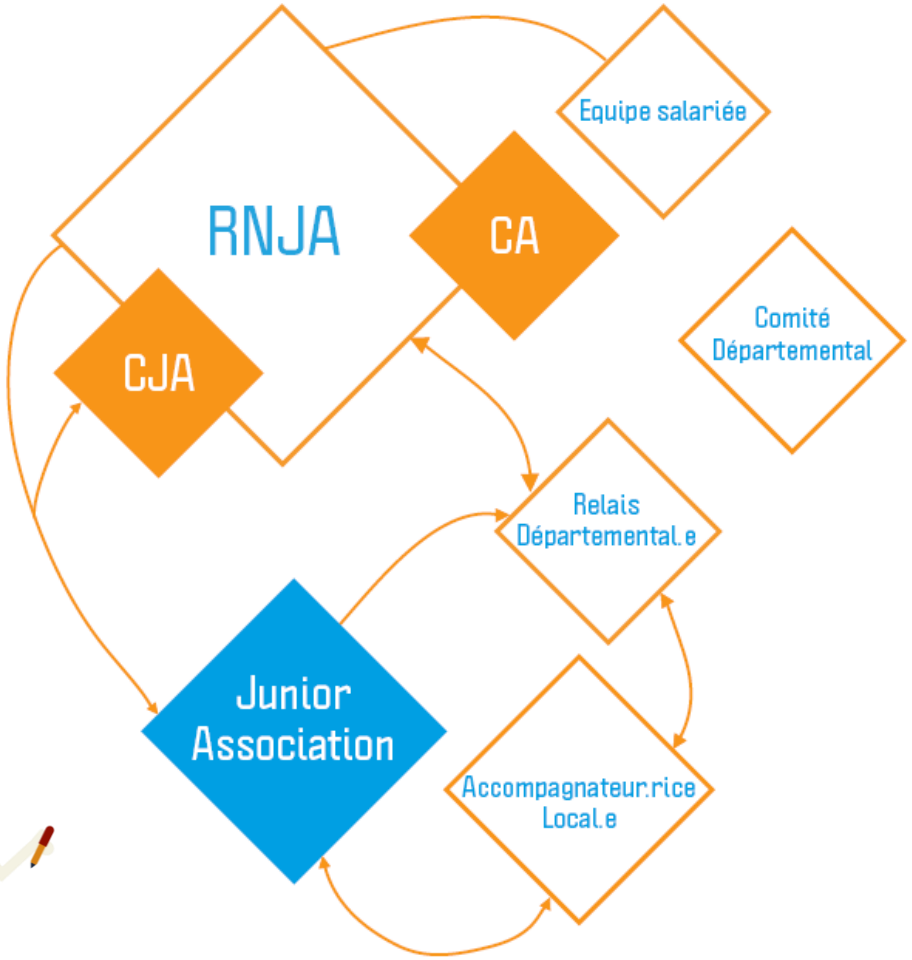

Qui sont les relais départemantaux·ales ?

Actuellement, **107 Relais Départementaux·ales** forment le réseau territorial du RNJA (fédérations membres du RNJA et SDJES/DDCSPP).

- Ce sont des professionnel·le·s issu·e·s des **mouvements de jeunesse et d'éducation populaire**. Iels **représentent le Réseau au niveau local** et ont un rôle de **conseil et d'accompagnement** dans les démarches des jeunes, à toutes les étapes de leur projet.

- Iels sont les **interlocuteur·rice·s privilégié·e·s des Juniors Associations** et de leurs **Accompagnateur·rice·s Locaux·ales**.

8 jeunes issu·e·s de JA forment le **Collège des Juniors Associations**, iels sont élu·e·s chaque année lors de l'Assemblée Générale pour une durée renouvelable d'un an au sein du Conseil d'Administration.

- Iels ont **une voix chacun·e au CA** tout comme les autres membres de celui-ci ;
- Iels **participent aux évènements** du RNJA et de ses partenaires ;
- Iels sont **partie prenantes dans les projets** menés par le RNJA ;
- Iels font partie des **commissions d'habilitation** de JA.

Qui sont les Accompagnateur·rice·s Locaux·ales?

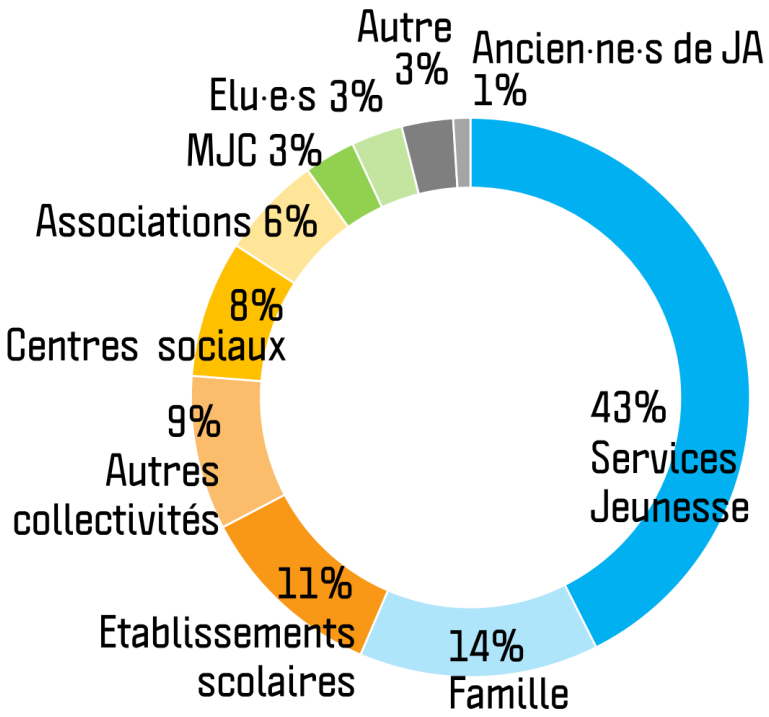

*Chiffres de 2020

779 Accompagnateur·rice·s Locaux·ale·s

85% des JA sont accompagnées

Une Junior association peut, si elle le souhaite, choisir un·e Accompagnateur·rice Local·e. Cet·te **adulte de confiance** et **engagé·e** auprès des jeunes assure **l'accompagnement de proximité** en fonction des besoins, sans faire à leur place. Les jeunes de JA peuvent trouver cette personne dans leur entourage ou en en faisant la demande auprès de leur Relais Départemental·e.

Les Juniors Associations en 2020

914
JA habilités

10 101
Jeunes en JA

11 membres
en moyenne en JA

16 ans
c'est l'âge moyen en JA

45% de garçons **55% de filles**
en moyenne en JA

44%
des JA sont situées en milieu rural ou dans des communes de moins de 5 000 habitant·e·s

15%
des JA sont implantées dans des territoires de la Politique de la Ville

74%
des JA ont un·e Accompagnateur·rice Local·e

47%
des JA ont un compte bancaire

La Junior Association est créée au terme d'une procédure d'habilitation :

1 **Dépôt d'une demande d'habilitation (en ligne)**
Les jeunes présentent leur projet, expliquent leur organisation collective et choisissent un·e Accompagnateur·rice Local·e s'iels le souhaitent. La demande doit être libre et volontaire.

2 **Rencontre avec un·e Relais Départemental·e du RNJA**
Le·la Relais, en tant que professionnel·le de l'éducation populaire, rencontre et donne son avis sur la démarche du groupe de jeunes et vérifie la compatibilité du projet avec les critères d'habilitation et les valeurs du RNJA.

3 **Commission d'habilitation nationale du RNJA**
La Commission, à partir du dossier et de l'avis du ou de la RD, étudie chaque demande. Si elle donne son accord, le groupe de jeunes est habilité en Junior Association et peut prétendre aux différents outils d'accompagnement proposés par le Réseau.

La Junior Association est créée !

Une Junior Association est habilitée pour une période d'un an. À la fin de cette période, chaque année le 31 octobre, les JA décident de la suite de leur projet.

1 **La réhabilitation (en ligne)**
La Junior Association fait le point sur son organisation et son projet, qu'elle choisit de poursuivre ou de réorienter son projet : bilan d'activité, bilan financier (pour celles qui gèrent un compte bancaire). Le dossier, une fois validé par le·la Relais Départemental·e, est transmis au RNJA qui réhabilite la JA pour une année supplémentaire.

2 **L'arrêt de la Junior Association**
La Junior Association a terminé son projet ou bien souhaite y mettre fin prématurément (plusieurs raisons : éclatement du groupe, manque de temps, de moyens, peu de soutien...). La JA doit alors remplir une fiche arrêt. Si elle ne donne pas de nouvelles au 1er janvier de l'année suivante, elle est considérée comme dissoute par le RNJA.

3 **Transformation en Junior Association Majeure ou en Association loi de 1901**
Lorsqu'une majorité de jeunes devient majeure, le groupe peut continuer à fonctionner pendant deux ans maximum en Junior Association Majeure (mêmes droits, mêmes obligations) et ainsi terminer le projet, le transmettre à des plus jeunes ou prendre le temps de se transformer en association loi de 1901.

Insérer contact RD et / ou RNJA

RÉSEAU NATIONAL DES
JUNIORS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION Junior
Réseau National des Juniors Associations